



NOMINATION ET SERMENT DU MEMBRE DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Loi de 1996 sur les élections municipales (par 15(2))

Je, Julie Prud'homme, Greffière du Canton d'Alfred-Plantagenet, nomme _____ à titre de personnel électoral selon la *Loi de 1996 sur les élections municipales* pour effectuer les tâches suivantes :

- (A) Recevoir et accepter les demandes de modification à la liste électorale
- (B) Recevoir et accepter les demandes d'émission d'un nouveau document d'instruction à l'électeur (perdu et inutilisé)
- (C) Recevoir et accepter les demandes d'émission d'un nouveau document d'instructions à l'électeur (utilisé par un imposteur)
- (D) D'administrer les serments requis selon le "Guide du vote par téléphone et par Internet et les Procédures électorales" en plus des autres serments pouvant être requis en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*;
- (E) D'être présent aux Centres d'aide aux électeurs et aux endroits pouvant être désignés par la greffière aux fins des élections municipales;
- (F) De maintenir un registre des lettres d'instructions à l'électeur et des numéros de référence émis ou annulés;
- (G) D'informer le Greffier des plaintes ou des connaissances d'infractions à la *Loi sur les élections municipales 1996*, y compris les irrégularités de vote ou des pratiques de corruption.
- (H) D'assister les électeurs qui ont besoin d'aide pour voter par téléphone ou par internet à l'hôtel de ville, 205 Vieille Route 17, Plantagenet, et toute institution référée dans l'article 45(7) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.

Date

Signature de la greffière

Je, membre du personnel électoral ci-haut mentionné, déclare solennellement ce qui suit:

- J'agirai de bonne foi en répondant aux exigences du poste ci-haut mentionné et je m'acquitterai de toutes les fonctions prévues par la Loi sans peur, favoritisme ou parti pris;
- Je maintiendrai et j'aiderai à maintenir le caractère secret de vote;
- Je ne gênerai pas ou ne tenterai pas de gêner un électeur au moment où il inscrit son vote;
- Je n'obtiendrai pas de renseignements ayant trait au vote qu'un électeur a l'intention d'exprimer ou a exprimé, ou je ne tenterai pas, directement ou indirectement, de convaincre un électeur de montrer son bulletin de vote à quiconque.
- Je ne communiquerai pas de renseignements ayant trait au vote qu'un électeur a l'intention d'exprimer ou a exprimé

Date

Signature de la greffière

Signature du personnel électoral